

Catégories **U15F** – Saison 2019/2020

Règlement – **Coupe départementale**

Article 1 – ENGAGEMENT

Les équipes engagées en championnat U15 Féminines s'engagent librement en Coupe Départementale U15F. L'engagement devra être effectué en début de saison et s'effectuera auprès du District 22.

Chaque club peut inscrire une ou plusieurs équipe(s) dans la même compétition. Cependant, à partir de la journée 2 (14 Mars), les équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même « Coupe ». Exemple : les deux équipes d'un même club se qualifient pour la Coupe D1 à la suite de la journée 1, alors l'équipe 1 évoluera en Coupe D1 lors de la journée 2 et l'autre basculera automatiquement en Coupe D2.

Cette compétition est à finalité régionale pour l'équipe championne départementale (équipe qui terminera première de la Poule « Ligue des Champions » à la suite de la 3^{ème} journée.

Article 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe doit être affiliée à la Fédération Française de Football et la ligue de Bretagne de Football.
- Pourront participer dans ces rencontres et compétitions des équipes féminines issues de Groupements de jeunes ou d'entente déclarés et validés par la Ligue de Bretagne de Football ou le District de Football des Côtes d'Armor.
- Chaque équipe pourra aligner 12 joueuses en U15F (8 titulaires et 4 suppléantes) **licenciées à la FFF**.
- Catégories concernées par la compétition : U14F et U15F.
- Nombre de 4 mutées maximum (dont 2 maximums hors période) : Application du règlement de la Ligue de Bretagne de Football.
- Possibilité d'intégrer 3 licenciées U13F max par équipe.
- ***Il est obligatoire de présenter le jour de la rencontre un listing des joueuses extrait de FootClub ainsi que de remplir une feuille de match et de la retourner dûment complétée au District de Football des Côtes d'Armor par courrier – 3 Allée du Haut-Champ 22440 Ploufragan, ou par mail via bbarbier@foot22.fff.fr avant le **mardi suivant les rencontres**.***
- ***Le club recevant se charge de l'envoi de la fiche bilan (avec les résultats de toutes les rencontres) et des fiches de composition de chacune des équipes présentes.***

DEROGATIONS

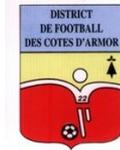
Ne sont concernés par cette manifestation que les clubs affiliés à la FFF, ayant des joueuses licenciées U14F ou U15F. Possibilité d'intégrer **3 licenciées U13F** au maximum par équipe. Il n'y a **pas de déclassement autorisé**.

Article 3 – OPÉRATION « SOYONS SPORTIF » / ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

- Avant les rencontres, les Joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en entrant sur le terrain. Les participantes s'alignent sur le terrain et se saluent.
- À la fin des rencontres, les Joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en quittant le terrain. Les participantes s'alignent sur le terrain et se saluent.
- L'arbitrage à la touche est assuré par les joueuses, à raison de 16 minutes maximum (= ¼ temps) par joueuse. Les 4 joueuses ou plus de chaque équipe ayant participé à l'arbitrage sont signalées sur la feuille de match (leur numéro est entouré).
- Le kit arbitrage est fourni par le club recevant et doit être obligatoirement utilisé (2 drapeaux de touche).

District de Football des Côtes d'Armor

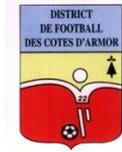
3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN



- Un tutorat avec la présence d'un(e) **dirigeant(e) licencié(e)** (derrière la jeune joueuse/arbitre) est conseillé sur toute la saison.
- Seule une équipe ne présentant que **8 joueuses est arbitrée par un(e) dirigeant(e) licencié(e)** à la touche.

Article 4 – MODALITÉS DE PRATIQUE & LOIS DU JEU

- **Tous les cas non prévus seront réglés par la commission féminine.**
- Les réserves et réclamations seront jugées par la commission « Litiges et contentieux » du District.
- **En cas de changement d'horaire** : le club recevant doit aviser le club adverse ainsi que le District au plus tard **le mercredi précédent les rencontres**. La démarche doit obligatoirement être faite par l'intermédiaire de la boîte mail officielle du club.
- Les rencontres sont prévues **le samedi**.
- **Heure officielle de début de rencontre : 10H00**
- **En cas d'annulation d'une rencontre (conditions météorologiques, voyage scolaire...)** : celle-ci est reportée à la première date disponible (possibilité de jouer en semaine).
- **Report de match** :
 - Règle générale : Les matchs doivent se dérouler aux dates prévues au calendrier / Une demande exceptionnelle peut être faite pour avancer la journée du 26 Octobre au 19 Octobre (sous réserve de l'accord de l'ensemble des clubs du groupe, sauf pour les groupes composés avec les équipes U15F R1.
 - **En cas de report partiel ou complet d'une journée**, la Coupe est prioritaire sur le Championnat. Les matchs sont donc automatiquement reportés à la première date disponible. Le District 22 confirmera le report de la journée, ainsi que le lieu et les horaires.
- **Temps de jeu par joueuse** : Toute fille présente doit au moins participer à 50% du temps de jeu global
- **Hors-jeu** : Application de la règle du hors-jeu à partir de la ligne médiane
- **Terrain de jeu** : ½ terrain de football à 11
- **Buts** : 6m x 2.10m (tolérance 2m) fixés au sol, avec filets attachés
- **Coup de pied de but** : 9 m, uniquement par la gardienne
- **Point de coup de pied de réparation** : à 9m, conseillé d'être effectué par la gardienne de but. Le ballon, lors du coup de pied de but devra être placé dans la zone virtuelle de « 6m x 9m » (Largeur des poteaux du but et distance du point de réparation). Les adversaires, comme au foot à 11, devront se positionner à l'extérieur de la surface de réparation (26 x 13m) avant le botté du ballon par le GDB ou une joueuse de l'équipe ayant le coup de pied de but à jouer. Les joueuses de cette équipe peuvent se positionner où ils le souhaitent sur le terrain. (Dans surface de but, de réparation ou n'importe où sur le terrain).
Au moment du botté, les adversaires auront la possibilité de pénétrer de cette zone de réparation et de but s'ils le souhaitent.
- **Surface de réparation** : 26 m x 13 m
- **Taille de ballon** : T5
- **Relance de la gardienne** : uniquement à la main ou au pied sur un ballon posé au sol.
- **Temps de jeu** : Sur une journée de Coupe, chaque équipe est répartie dans un groupe de 3 ou 4 équipes selon le nombre d'engagés :
 - Groupe de 4
3 matchs de 2 fois 11 minutes avec une mi-temps de 2'
 - Groupe de 3
2 matchs de 2 fois 16 minutes avec une mi-temps de 2'



- Match sec (2 équipes) :

1 match de 4 fois 16 minutes avec une mi-temps de 8' max

Article 5 – DISCIPLINE

- Les faits disciplinaires seront jugés par la commission de discipline du District en conformité avec les règlements disciplinaires. Les faits devront être indiqués sur la Fiche équipe dans la case « Réserve d'avant ou d'après match ».

Article 6 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Pour chacune des phases, chaque équipe présente doit obligatoirement remplir une « **Fiche Équipe** ». Le club recevant doit remplir une « **Fiche Bilan** ».

Dans tous les cas, le club recevant doit envoyer l'ensemble de ces documents au District de Football des Côtes d'Armor via l'adresse bbarbier@foot22.fff.fr, au plus tard pour le **Mardi** suivant les rencontres.

Les journées seront indiquées sur le calendrier général qui sera validé par la commission Féminine du District de Football des Côtes d'Armor.

Cette coupe se dispute sur 2 journées organisées par le District 22, avant la Finale départementale U15F qui rassemble l'ensemble des équipes engagées et qui sera organisée sur un lieu commun à toutes les équipes (ou bien sur 4 lieux en fonction des équipements du/des club(s) recevant(s)).

Tour préliminaire / Samedi 26 Octobre 2019

- Le tour préliminaire est organisé le Samedi 26 Octobre 2019 (possibilité de jouer le 19 Octobre avec l'accord de tous les clubs du groupe. Pour les groupes composés avec une équipe U15F R1, obligation de jouer le 26 Octobre).
- 7 poules de 4 équipes sont constituées selon les situations géographiques (3 zones : Est/Centre/Ouest).
- Chacune des équipes de la poule se rencontrent.
- Un classement est établi à partir des résultats

2ème tour / Samedi 14 Mars 2020

- À l'issue du tour préliminaire, la deuxième phase est organisée le Samedi 14 Mars 2020 :
 - Les équipes ayant terminé premières et deuxièmes de chaque poule sont regroupées dans 2 poules de 4 et 2 poules de 3 sur une « Coupe D1 ». Chacune des équipes se rencontrent.
 - Les équipes ayant terminé troisièmes et quatrièmes de chaque poule sont regroupées dans 3 poules de 4 sur une « Coupe D2 ». Chacune des équipes se rencontrent.

Phase finale / Samedi 02 Mai 2020

- À l'issue du deuxième tour, la phase finale est organisée le Samedi 02 Mai 2020 :
 - Les équipes ayant terminé premières et deuxièmes de la Coupe D1 du 2^{ème} Tour sont regroupées dans une même poule « Ligue des Champions » et se disputent le titre départemental dans une formule championnat ou échiquier selon le nombre d'équipes engagées.
 - Les équipes ayant terminé troisièmes et quatrièmes de la Coupe D1 du 2^{ème} Tour sont regroupées dans une même poule « Ligue Europa » et se rencontrent dans une formule championnat ou échiquier selon le nombre d'équipes engagées.
 - Les équipes ayant terminé premières et deuxièmes de la Coupe D2 du 2^{ème} Tour sont regroupées dans une même poule « Coupe de France » et se rencontrent dans une formule championnat ou échiquier selon le nombre d'équipes engagées.



- Les équipes ayant terminé troisièmes et quatrièmes de la Coupe D2 du 2^{ème} Tour sont regroupées dans une même poule « Coupe de la Ligue » et se rencontrent dans une formule championnat ou échiquier selon le nombre d'équipes engagées.

L'équipe qui terminera première de la Poule « Ligue des Champions » sera qualifiée pour la 1/2 Finale Régionale qui aura lieu le Samedi 30 Mai 2020.

Article 7 - CLASSEMENT

- Points attribués par rencontre :
 - Victoire : 3 points **ATTENTION : Une victoire contre une équipe FORFAIT = 3 - 0**
 - Match nul: 1 point
 - Match perdu: 0 point
 - Forfait : -1 point

Les équipes à égalité de points seront classées selon les critères suivants :

- *Numéro de l'équipe (Priorité d'une équipe 1 sur équipe 2, d'une équipe 2 sur une équipe 3...)*
- *Goal average particulier*
- *Goal average général*
- *Meilleure attaque*
- *Meilleure défense*

En cas d'égalité entre trois équipes ou plus, un classement est établi entre les équipes concernées selon les résultats obtenus lors de leurs confrontations (sans tenir compte des résultats obtenus contre les autres équipes du groupe).

Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Le District de Football des Côtes d'Armor désigne les clubs recevant les rencontres
- Le club recevant **doit fournir 2 arbitres**
- Les équipes participent à des plateaux à 3 ou 4 équipes
- Toutes les équipes présentes sur le site se rencontrent

**Le Président de la Commission Féminine
SALVI Sylvestre**